



Point



Le mot du Maire



2009 est terminé, et 2010 pointe son nez avec son cortège de réformes pour les collectivités. Bien que ces réformes soient nécessaires, elles n'en demeurent pas moins préoccupantes pour les finances de notre commune.

Fort de notre inquiétude, pour la première fois depuis 1995, année où j'ai été élu nous nous sommes rendus, 5 adjoints et moi-même au Congrès National des Maires à Paris. Il était important pour Viuz de savoir ou d'apprendre à quelle sauce nous allions être « mangés ».

I. La suppression de la Taxe Professionnelle au 1^{er} janvier 2010. Pour Viuz cela représente 639 000 € de recettes fiscales en moins.

Promesse nous fut faite par le Premier Ministre que cette somme serait compensée à l'euro prêt pour 2010 par une dotation de l'Etat. Pour 2011... ? Le texte de loi prévoit que des ressources nouvelles seront transférées aux communes sous la forme d'une Contribution Economique Territoriale (CET), d'une Cotisation Locale d'Activité (CLA), d'une Cotisation complémentaire calculée sur la valeur ajoutée, etc... etc... Ces ressources devraient permettre aux communes de stabiliser leurs finances...

II. Obligation pour les communes de se rassembler en Intercommunalité pour la fin de 2011. Ces regroupements permettront de mutualiser des investissements, des

dépenses de fonctionnement et des recettes.

Viuz-en-Sallaz, très en avance sur son temps, est déjà en intercommunalité depuis 18 ans. Mon prédécesseur, François CHENEVAL-PALLUD a été le fondateur en 1992, de la CC4R (Communauté de Communes des 4 Rivières) qui regroupe : **Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Faucigny et Viuz-en-Sallaz.**

Aujourd'hui, en prévision de la loi qui imposera à toutes les communes de France d'être en intercommunalité, 5 communes du Canton de St-Jeoire ont décidé volontairement d'intégrer la CC4R au 1^{er} janvier 2010 : **La Tour, Ville-en-Sallaz, Mégevette, St-Jeoire, Onnion** et leur initiative est à saluer. Ensemble nous aurons à décider des compétences à transférer, du taux de fiscalité intercommunale qui viendra en déduction de la fiscalité communale dont les taux n'ont pas bougé depuis 1996.

Le point le plus sensible est la disparition en 2014 du Conseil Général en sa forme actuelle, et remplacé par une grande collectivité territoriale département/région.

Qu'en sera-t-il des subventions du Conseil Général aux communes ? Tout laisse à penser que cela sera terminé... Déjà pour 2010, les aides départementales sont réduites de 20 à 30 %

Voilà, Madame, Monsieur, en quelques lignes l'avenir auquel devra faire face votre Conseil Municipal. Il y a du « pain sur la planche » et des économies à faire.

En attendant je vous souhaite une excellente santé et mes vœux pour 2010, les meilleurs de joie et de bonheur pour toutes et tous.

Bien à vous, très cordialement
Serge PITTET, Maire, Conseiller Général

Téléthon 2009

Le train était de retour pour soutenir le Téléthon !

Eh oui, il est revenu le 4 décembre à 16 h 30 pour une traversée de Viuz, de la



place de la mairie jusqu'à la Maison des Brasses, avec cette fois-ci à son bord, les petits lutins du Père Noël.

Lors de son arrivée sur le parking de la Maison des Brasses, de nombreux enfants l'attendaient pour un magnifique lâcher de ballons avant de remettre aux lutins leur lettre au Père Noël.



Organisé par l'association Trait d'Union, l'évènement s'est ensuite prolongé autour



d'en-cas préparés par les membres des associations communales. Un grand merci à tous les généreux participants, aux associations et aux entreprises partenaires qui ont oeuvré pour ce Téléthon 2009 !

Olivier LAVERRIERE
Conseiller municipal

Les vœux du maire, le vendredi 8 janvier à 19h00
Salle d'animation culturelle



Rencontre annuelle brigade de gendarmerie de Marignier / Saint-Jeoire / Élus



Les élus des 13 communes couvertes par la brigade de gendarmerie de Marignier/Saint-Jeoire se sont retrouvés en mairie de Marignier le 10 novembre à l'invitation des gendarmes. Cette réunion a permis de faire un point sur les interventions et un bilan annuel de la délinquance sur chacun des territoires. Les gendarmes ont rappelé le travail effectué sachant que la communauté de brigades compte 19 militaires sur deux brigades qui gèrent plus de 28 000 habitants soit un gendarme pour un peu plus de 1 470 habitants (la moyenne nationale en zone périurbaine est de 1 pour 800) !

En ce qui concerne la commune de Viuz-en-Sallaz, une baisse de la délinquance générale de l'ordre de 36 % a été constatée sur une

période de 10 mois soit de janvier à octobre 2009.

Centième anniversaire de Marie-Thérèse DEMONCHY

Samedi 10 octobre, Serge PITTET et la commission CCAS se sont joints à la famille de Marie-Thérèse DEMONCHY, née le 7 octobre 1909 à Henin-Beaumont dans le Pas-de-Calais, pour fêter avec beaucoup d'émotion notre centenaire au domicile de sa fille unique, Jacqueline et son gendre Jules DELATTRE, chez qui elle vit depuis 1994.



Marie-Thérèse DEMONCHY entourée du maire et des élus membres du CCAS

7^{ème} soirée des bénévoles le 17 octobre 2009



Pour sa septième édition, la soirée des bénévoles a réuni plus de 250 personnes réparties entre bénévoles d'associations viuziennes et membres du personnel communal. Tous avaient été invités par la municipalité à partager un repas servi par les élus lors de cette soirée dansante afin de remercier tous ceux qui animent la commune à travers leurs diverses manifestations annuelles.



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



Inauguration de l'arbre de la liberté
par Serge PITTET et les enfants

C'est une foule impressionnante tant par sa diversité que par son enthousiasme qui s'est rassemblée sur la place du village pour célébrer la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

La lecture du message officiel par Monsieur le Maire ainsi que le dépôt de gerbes au monument aux morts se sont déroulés sous le regard attentif des enfants des écoles publiques et privées qui ont répondu présents à l'invitation lancée par la municipalité pour cette occasion. Après la remise à Monsieur Guy COUSTA de la médaille et du diplôme d'honneur des 10 ans de porte-drapeau de la FNACA, toutes les personnes présentes avaient rendez-vous derrière la mairie afin d'assister à la plantation et à l'inauguration de l'arbre de la Liberté. Nos écoliers avaient



confectionné des feuilles aux couleurs d'automne sur lesquelles on pouvait découvrir tous les messages qu'ils avaient pensés et rédigés pour orner ce frêne rouge.

Au vu de l'implication et de l'enga-

gement de tous les élèves de la commune et de leurs enseignants pour célébrer cet événement, l'arbre de la Liberté dépassera sûrement l'image du simple symbole...

Gérald VIGNY
Conseiller municipal



Recensement

Rappel important à tous les jeunes gens, garçons et filles, qui vont avoir 16 ans :

Il est primordial d'effectuer en mairie votre recensement, qui reste avant tout une obligation légale, dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Une attestation de recensement vous sera alors remise ; attestation à conserver précieusement puisqu'elle vous sera réclamée pour toute inscription aux concours ou examens d'état (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Corinne Grillet, Correspondante Défense

20 ans du Musée Paysan les 19 et 20 septembre



Cérémonie d'inauguration du vingtième anniversaire du Musée Paysan le 19 septembre

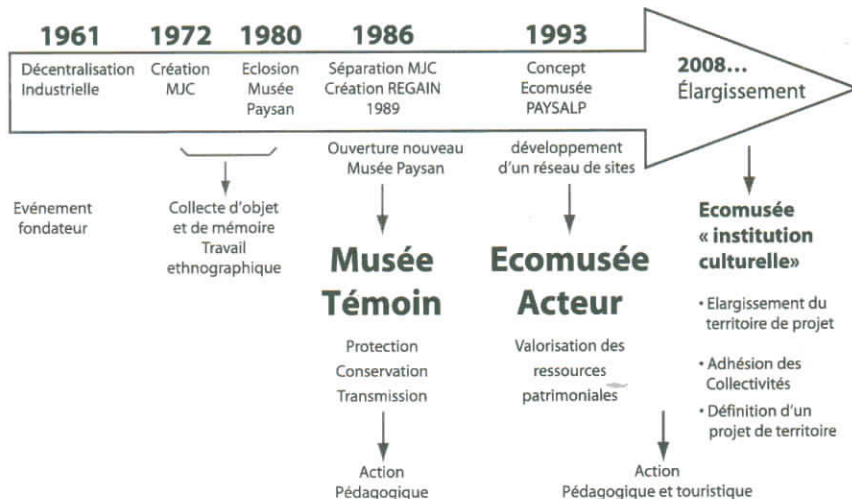
C'est en 1989 que le Musée Paysan a été créé grâce à la volonté d'élus et de plusieurs associations. Au sein même de ses locaux, la vie rurale des paysans de moyenne montagne de 1850 à 1950 y est retracée à travers des expositions, des études et des conférences. Expliquer le passé pour comprendre l'avenir, dans un souci de valorisation et de préservation du patrimoine local,

tout en cherchant à développer le tourisme, reste la priorité du Musée Paysan. Son succès a été à l'origine de plusieurs projets, avec l'aide de nombreux bénévoles, associations et services publics : Paysalp, la fruitière de Mieussy, la maison de la Mémoire à Saint-Jeoire, le prieuré de Peillonex, le chalet d'alpage

aux Brasses et le château de Faucigny.

C'est donc avec l'Association des Amis de l'Histoire, ses partenaires de longue date, que l'écomusée Paysalp avait préparé deux jours de fête les 19 et 20 septembre à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

De l'éducation populaire... à la démocratie participative



De l'association vers l'entreprise de service (au) public

SEVE



Vous l'avez tous repérée cette plante aux fleurs roses qui rappellent la Gueule-de-loup, dont les tiges ressemblent à une buveuse d'eau. C'est l'Impatiens de l'Himalaya ou Balsamine du Népal, qui prolifère sur les berges du Foron et jusqu'au bourg de Viuz-en-Sallaz, le long du Bénétin. Viuz-en-Sallaz n'est pas la seule commune touchée.

D'abord, on la trouve jolie et nous avons été jusqu'à la replanter près de la maison. Mais elle prolifère tant qu'on s'aperçoit vite que c'est une « envahisseuse » dont il vaut mieux se débarrasser. D'autant que ses fleurs à l'odeur assez forte irritent les muqueuses et provoquent des allergies.

À SEVE, nous nous sommes efforcés pendant des années de la contenir par l'arrachage des jeunes plants. Mais cette année, c'était une explosion de fleurs, une vraie invasion dans certains secteurs comme le bois de Foron. Il serait bon que chacun décide de l'éliminer – même si contenue dans un coin du jardin, on la trouve décorative – car ses graines explosent quand on les touche et donc se dispersent beaucoup.

Une campagne d'arrachage en juin, avec la participation de la population serait intéressante et productive ; nous vous tiendrons informés.

Merci de votre coopération.

Association SEVE
Armande GAVARD - 04 50 31 41 18



■ Syndicat intercommunal du Lac du Môle

Le Syndicat Intercommunal du Lac du Môle qui regroupe les communes de la Tour-en-Faucigny, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Ville-en-Sallaz et Viuz-en-Sallaz a été créé en 1971, et son premier président fut Monsieur Jean MERMIN, maire de Ville-en-Sallaz à l'époque.

Actuellement, il est présidé par Madame Claudine RANVEL, maire de Ville-en-Sallaz.

La participation financière de chaque commune est de 12 500 € par année.

Origines

Jusqu'en 1967, il existait en cet endroit, une vaste étendue marécageuse, traversée et inondée par le ruisseau du Thy. Limite naturelle entre les communes de Ville-en-Sallaz et La Tour-en-Faucigny, il chemine jusqu'au hameau des Tattes, puis Sous Peillonex où il va grossir le Foron.

Considérant que le site n'avait pas un attrait visuel valorisant, les communes de Ville-en-Sallaz, La Tour-en-Faucigny et la Fédération Départementale de la Pêche se concertèrent et décidèrent la mise en route d'un projet de lac.

Ville-en-Sallaz n'ayant pas les moyens financiers d'acquérir tous les terrains situés sur son territoire, les communes de Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire-en-Faucigny apportèrent leur contribution.

La Fédération Départementale de la Pêche assura le financement des travaux en échange d'un droit à

l'exploitation piscicole d'une durée de 30 ans.

C'est ainsi qu'en octobre 1970, après le déplacement de 30 000 m³ de terre, vase et tourbe, et la construction d'un barrage au pied des ruines du château de St-François de Sales, naquit cette étendue d'eau artificielle.

D'une superficie de 10 ha, (4 sur la Tour et 6 sur Ville-en-Sallaz), il était prévu qu'un tiers du lac serait réservé à la baignade et autres activités nautiques.

C'est pour cela qu'en 1971 a été créé le Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Sportif et Touristique du lac du Môle et de ses alentours, mais en raison des contraintes environnementales (poissons, canards, etc.) et des aménagements nécessaires (parking, douches, clôtures etc.), le projet a été définitivement abandonné en 1997.

En 1990, le syndicat a acquis les terrains et le chalet situés aux abords du lac, qui appartenaient à l'Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Faucigny.

Travaux

Aujourd'hui, la préoccupation majeure du syndicat réside dans le problème d'envasement et de prolifération des nénuphars et des algues.

C'est pour cela qu'à l'automne 2008, le lac a été vidé et le poisson réparti dans les lacs voisins. Ensuite, il y a eu le curage au printemps 2009 par l'entreprise Marjollet, tan-

dis que l'aménagement du sentier et les plantations étaient réalisés par la Société Berlioz.

Durant cette période de travaux intenses, le sentier a été reprofilé et une plate-forme sur le lac en amont a été créée pour les pêcheurs.

La mise en eau a eu lieu en avril 2009 et l'empoissonnement en mai 2009.

Pourtant tout n'est pas encore terminé, il faut attendre que les berges soient stabilisées pour aménager des aires de pique-nique et assurer la sécurisation des parkings, étant entendu que ces aménagements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un panneautage informatif sera mis en place et permettra au public de retrouver les espèces fréquentant ces lieux (mammifères amphibiens et autres animaux).

À l'avenir, la réglementation sera plus stricte, les abords du lac seront interdits aux vélos, aux chevaux, aux engins à moteur et aux chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (les autres devront être tenus en laisse). Cela devrait déboucher sur l'emploi d'un gardien pour surveiller le site.

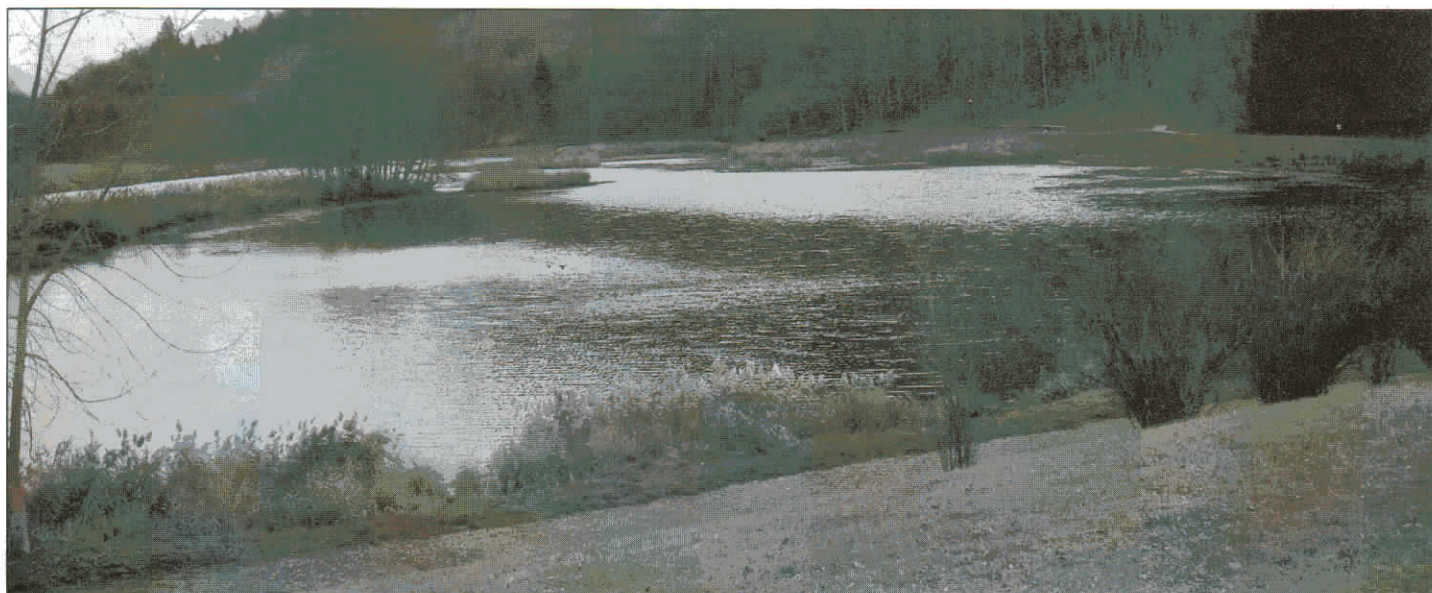
Financement

Ces travaux réalisés par le Syndicat du lac du Môle ont été financés par :

- le Conseil Général 220 000 €
- la Région 130 000 €
- le Symbal 10 000 €
- et les 4 communes du Syndicat.

Gérard MILESI

Conseiller spécial, intercommunalité





Les finitions des places de la mairie se terminent avec la pose des bancs et des panneaux de circulation, le tout complété par la mise en place du local poubelles derrière le cabinet d'architecture. La réfection des toilettes publics sous l'église tout comme l'aménagement d'un local pour y stocker les barrières et les panneaux pour le jour du marché sont programmés.

La plate-forme du futur stade de foot s'achève. Nous effectuons une trêve de quelques mois afin de laisser les remblais se tasser et la réalisation de la surface de jeu débutera au printemps.



Un réseau d'assainissement a été réalisé sur le secteur de Brégny, qui va permettre le raccordement d'une vingtaine d'habitations.

Parallèlement, la colonne d'eau de Brégny jusqu'à la salle culturelle, a été remplacée et renforcée (ce tronçon fait partie du réseau structurant de l'alimentation en eau de la commune).

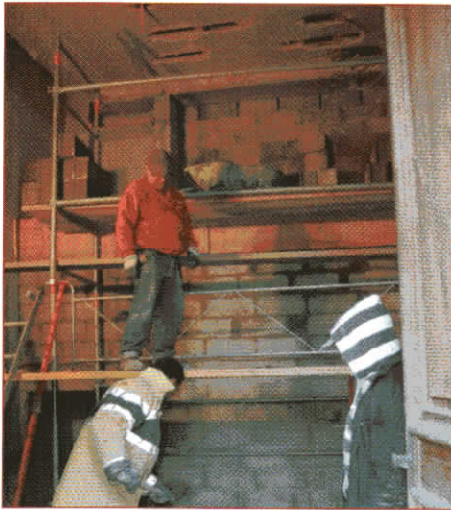
Quand à la défense incendie du secteur, elle est assurée par la pose de nouveaux poteaux incendie.



Réseau d'assainissement à Brégny

La municipalité a pris la décision de remplacer le chauffage électrique de l'église par une chaudière fioul à air pulsé, mieux adaptée pour le volume à chauffer et surtout bien plus économique. En effet, l'ancienne installation ne parvenait même pas à tempérer, et de surcroît, consommait 15 000 € d'électricité par an !





Remplacement du chauffage à l'église

La construction d'un nouveau réservoir au Déluge a commencé.

D'une capacité de 400 m³, ce réservoir de tête viendra en renfort des cinq existants (rive droite : Pallud d'en haut, Sevraz et Boisinges - rive gauche : Vers-Chaz et Les Hudrys).

Une nouvelle colonne partira de ce réservoir pour alimenter Les Places (« Tavarni ») afin de garantir aux résidents de ce secteur une eau de qualité.

Malgré une année 2009 très avare en précipitations, les importants travaux réalisés ces dernières années sur le réseau d'eau communal, nous ont permis de résister à cette sécheresse bien plus longue qu'en 2003. Saluons également le travail du personnel du service de l'eau, qui veille et intervient 7 J/7 et 24h/24.

Pascal POCHAT-BARON
1^{er} adjoint au maire

Information sur le PLU

Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)
Il est important de vous citer toutes les phases de cette révision PLU

1. Méthodologie de travail pour le P.A.D.D.

2. Porter à connaissance par les services de l'ÉTAT.

- Rôle du conseil général dans l'élaboration du PLU
- Porter à connaissance des dispositions applicables préconisations relatives à la voirie au territoire
- Les projets et plans départementaux
- Les recommandations du Conseil Général

1. Analyse du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S).

- Capacités et formes urbaines
- Economie et agriculture diagnostic agricole
- Environnement et paysages

AXE 1 Thématique Sociale

- Projet en matière démographique et définition des besoins fonciers nécessaires
- Projet en matière de pôles de développement
- Projet en matière de formes urbaines à développer (diversité, mixité et répartition spatiale)
- Projet en matière d'infrastructures de transports, les déplacements et les stationnements

- Projet en matière d'équipements publics

AXE 2 Thématique Économique

- Projet concernant l'activité agricole
- Projet concernant les activités artisanales, commerciales, de services et de l'industrie

- Projet en matière de tourisme de proximité

AXE 3 Environnement et paysages

Toutes les informations sur ces différents points cités ci-dessus vous seront présentées, lors de la prochaine réunion publique P.A.D.D. dans le courant avril, mai 2010. Les travaux sur le nouveau PLU devraient se terminer fin 2010.

François Pagnod-Rossiaux,
Maire-adjoint, urbanisme

Les Brasses - Point sur les travaux 2009



Création d'une piste bleue sur la piste des Rotys

Si les projets 2009 paraissent ambitieux, leurs concrétisations à 90 % en ce début de saison hivernale peuvent nous laisser entrevoir une satisfaction notoire de notre clientèle, à savoir :

- La réalisation d'un nouveau parking de 7 000 m² à l'entrée de Chaîne d'Or

- Secteur des Places :

- La sécurisation de la partie amont de la piste des Lavouets au départ de la pointe des Brasses,
- La création d'une piste bleue sur le secteur des Rotys aux Places pour tous skieurs
- Le reprofilage du sommet de la piste du Crépyr

- Secteur Chenevières :

- La mise en place du réseau neige sur la piste bleue des

Poses du départ du Mont Meton à Chenevières avec reprofilage et pose de 13 regards à enneigeurs mobiles.

- Secteur Plaine-Joux :

- La réfection intégrale de la signalétique ski nordique comblera une lacune devenue pénible aux initiés.

Si l'outil de travail s'améliore, nos hôtes de la Maison des Brasses ne manqueront pas d'apporter toutes leurs compétences pour l'animer.

Jean-Pierre CHENEVAL, Maire-adjoint
Vice-Président du syndicat des Brasses

■ Compostage

« L'idée a bien germé »

À l'heure du développement durable, les initiatives se multiplient pour inciter les ménages à adopter une attitude éco-citoyenne. La commune de Viuz-en-Sallaz en partenariat avec le Syndicat Risse et Foron a choisi de relayer le projet initié par le Sivom de la région de Cluses, en proposant des composteurs aux foyers en habitat individuel.

L'opération « Composter ses déchets : une idée à faire germer... » connaît un succès au-delà de nos espérances, notre objectif était de 200, vous êtes 247 foyers viuziens à vous être engagés depuis le début de l'opération commencée mi-septembre.

Les composteurs sont installés à domicile par les animateurs du Sivom, leur tâche est grande puisque 2 432 composteurs ont été réservés sur les 21 communes (dont Viuz-en-Sallaz) que regroupe le Sivom de la région de Cluses.

L'opération consiste à mettre à la disposition des particuliers des composteurs individuels pour qu'ils puissent recycler eux-mêmes leurs déchets de cuisine et de jardin.

En détournant de la « poubelle classique » ces bio-déchets, le poids de nos poubelles sera réduit d'environ un tiers. Composter ses déchets au quotidien, c'est contribuer à limiter la quantité d'ordures ménagères à

faire enlever par la collectivité, et donc moins de camions de collecte, moins de CO² émis, moins de tri, moins d'incinération... et par conséquent que du plus pour notre environnement et notre jardin avec un fertilisant naturel gratuit ; tout cela, permettant la stabilité du coût que représente le traitement des ordures ménagères.

L'idée à vraiment bien germée le compostage est une grande réussite :

- Merci à tous ceux qui se sont engagés,
- Merci également à tous ceux qui compostent déjà depuis de nombreuses années.

Régine DUCHENE-GRUNACKER,
Conseillère municipale

Objectif atteint... le 200^{ème} composteur a été installé chez la famille Lanvers...

La réussite de l'opération méritait d'être soulignée, et c'est chez la famille LANVERS, que s'est réalisée l'installation du 200^{ème} composteur, en présence de Serge PITTET, Corinne GRILLET, Régine DUCHENE-GRUNACKER et Eric Bontaz du SIVOM de Cluses.



Monique, Eric, Timoté, Mattéo et Hugo (absent sur la photo) nous ont dit : « Nous effectuons le tri sélectif, verre, plastique, papier etc. depuis de nombreuses années ; il nous semblait naturel d'installer un composteur dans le jardin... »



■ Compostage (suite)

Est-il toujours possible de participer à l'opération « composter ses déchets : une idée à faire germer... » ?

Oui, bien sûr. Adressez-vous à la Mairie pour obtenir un bon de participation. Retournez-le complété et accompagné d'un chèque de 20 €. Le composteur sera livré à votre domicile, sur rendez-vous fixé à votre convenance.

Vous avez déjà reçu votre composteur, comment bien composter ? :

Il est important d'alimenter régulièrement le composteur afin de maintenir les micro-organismes en activité et de poursuivre la fermentation.

- diversifier et alterner les ingrédients
- mélanger régulièrement votre compost
- surveiller l'humidité (un peu mais pas trop)

Que composter ? :

Les déchets organiques compostables :



• Les déchets de cuisine

- épluchures de fruits & légumes
- marc de café & filtres, sachets de thé
- restes de repas (légumes, pâtes, pain, croûtes fromages laitage...)
- coquilles d'œufs

• Les déchets du jardin

- tonte de pelouse
- taille de haies
- feuilles mortes
- fanes de légumes
- mauvaises herbes (non montées en graines)

• Les déchets ménagers

- fleurs fanées
- sciures et copeaux de bois
- cendres de bois (refroidies)
- essuie-tout, serviettes en papier...

Les déchets qui demandent quelques précautions :



- les déchets très ligneux ou dur : (os, noyaux, trognons de choux...) qu'il vaut mieux broyer avant
- les coquillages et coquilles d'œufs ne se décomposent pas. Mais leur usure apporte des éléments minéraux tandis que leur structure facilite l'aération.
- la viande peut être compostée pour autant qu'elle soit placée en petits morceaux au centre du tas

- les végétaux trop gros, qu'il vaut mieux broyer avant

- les graines de certaines plantes, tomates, potirons et les mauvaises herbes qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer

Les déchets à ne pas composter :



- pelures d'agrumes (orange, citron, pamplemousse...)
- os et arêtes
- noyaux, coques de noix et noisettes
- restes de viande et de poisson (odeurs et rongeurs)
- coquilles d'huître et de moules

- déchets végétaux traités chimiquement
- thuya et résineux
- déchets trop grossiers ($\varnothing > 2$ à 3 cm)
- plantes malades
- rampant (liserons)
- mauvaises herbes (montées en graines)
- terre, gravier, cailloux...

- excréments d'animaux domestiques, litières souillées
- poussières d'aspirateurs, balayures
- produits chimiques
- gravats, plâtres
- charbon de barbecue
- huile de friture

Pour les autres déchets pensez aux containers pour le verre, le plastique ou le papier, installés sur la commune

Vous souhaitez plus d'infos sur la technique de compostage ?

Un animateur compost répondra à toutes vos questions au :

- 0 800 231 051 (N° vert gratuit) • www.sivom-region-cluses.fr

À ne pas oublier pour la redevance ordures ménagères

Afin de faciliter les services administratifs, les propriétaires de locations doivent signaler en mairie le positionnement, le changement ou l'inoccupation de tout logement au 1^{er} janvier 2010, et ce avant le 31 janvier 2010.

Les personnes seules et les couples ayant 65 ans révolus au 1^{er} janvier 2010 doivent également se signaler afin de bénéficier d'un tarif adapté.

■ Maire, père et beau-père bis



C'est le 22 août que Serge PITTET a eu le plaisir d'unir sa fille cadette Anne-Lise à Joseph GIRARD en mairie de Viuz-en-Sallaz, sous les regards attendris de leurs fils Noé et Jules. Aux jeunes mariés, nous présentons nos sincères félicitations.

■ Programme des manifestations

Janvier 2010

2 janvier	Loto - La Cécilienne
8 janvier	Vœux du maire
10 janvier	Concours de belote UDC-AFN
16 janvier	Repas dansant ES RALLYE TEAM
30 janvier	Fête Celtique M.J.C.I.

Février

5 février	Concours de belote Sou des écoles
7 février	Repas des Aînés
13 février	Soirée tripes Amicale du personnel

Mars

20 mars	Carnaval M.J.C.I.
27 mars	Repas dansant Sou des écoles (écoles publiques)

Avril

4 avril	Concours de belote U.D.C.-A.F.N.
17 avril	Foire de printemps

Mai

7 mai	Soirée des écoles - A.P.E.L. (écoles privées)
29 mai	Concert La Cécilienne

Juin

11,12 & 13 juin	Spectacle fin d'année M.J.C.I.
12 juin	Fête de fin d'année Ecole de Boisinges
19 juin	Fêtes des écoles Sou des écoles
26 juin	Kermesse A.P.E.L.

Demande de Réservation, Salle Culturelle – Salle CC4R

Par courrier ou par mail :
Mairie - BP 17 - 74250 Viuz-en-Sallaz
Mail : corinne@viuz-en-sallaz. fr



Flash info

Horaires de la mairie

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h
Mardi : 13 h 30 - 19 h
Samedi : 9 h - 12 h

1040, avenue de Savoie - BP 17
74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Tél. 04 50 36 80 39 et Fax 04 50 36 95 75
www.viuz-en-sallaz.fr

Horaires du service cantine

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
8 h 30 - 12 h
Mardi : 13 h 30 - 19 h

Horaires de l'urbanisme

Lundi, mercredi, jeudi : 13 h 30 - 17 h
Mardi : 13 h 30 - 19 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h

Ramassage des encombrants

Le service des encombrants est à votre disposition tous les premiers mercredis du mois avec cependant des règles à respecter... Nous vous rappelons que ce service ne remplace pas le ramassage des ordures ménagères. Les gravats (rénovation des maisons), les petits morceaux de bois, les déchets verts ne sont pas des encombrants. Il revient aux propriétaires et non aux services de la mairie de les évacuer à la déchetterie. Les badges permettant l'accès à la déchetterie de la Communauté des Communes des Quatre Rivières, à Fillinges se retirent en mairie moyennant une caution de 15,24 € (100 FF) qui est rendue lors de la restitution du badge.

Horaires de la déchetterie

Lundi, mercredi et vendredi :
de 14 h à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h
Téléphone : 04 50 31 13 30

Déchets admis :

- Papier, carton,
- Ferraille et métaux non ferreux,
- Verre,
- Plastique,
- Déchets verts : tonte de pelouse et feuilles,
- Huile de moteur,
- Huile végétale (friture...),
- Déchets divers : solvant, peinture, vernis, désherbant,
- Pneus (limités à 4 par semaine et par foyer),
- Batteries, accumulateurs, piles,
- Gravats (limités à 1 m³ par semaine et par foyer),
- Déchets encombrants.

Horaires de tonte par arrêté du maire

Jours ouvrables :
de 8 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 19 h 00
Samedi :
de 9 h 00 à 12 h 00
de 15 h 00 à 18 h 00
Interdit le dimanche et jours fériés

L'appel lancé dans
A tout point de Viuz
de juin 2009 a permis
de maintenir l'école de Sevraz
pour cette rentrée 2009/2010

Effectifs des établissements scolaires 2009-2010

Maternelle centre	
classe 1 Pierre IBANEZ	27
classe 2 Cécile MARAIS (Directrice)	27
classe 3 Nathalie MONGELLAZ et Céline BERGOEN	26
classe 4 Sylviane REYNAUDO	26
Total :	106
Primaire centre	
CP Claire DEREMARQUE	23
CE1 Claire CAVET	21
CP CE2 Nathalie LEBRUN (Directrice)	22
CE2 CM1 Sandrine DI IORIO	25
CM1 CM2 Florence BATTISTEL	24
CM1 CM2 Patrick et Danièle LAROCHE	24
Total	139
Sevraz	
Daniel CAMBEFORT	22
Patrice BLONDEL (Directeur)	14
Total :	36
Boisings	
Sylvie GARCIA	20
Jean CHATENOU (Directeur)	21
Total :	41
Ste-Thérèse	
PS MS Isabelle FAVIER BRON	23
CP GS Elisabeth BAUR (Directrice)	25
CP CET Bernadette CHENEVAL	24
Total :	72
St-Joseph	
CE2 CM1 Isabel DA SILVA + Cécile ROBY	26
CM1 CM2 Séverine JORAT (Directrice)	26
Total :	52
Public	322
Privé	124
Effectif total (enfants)	446

Vacances scolaires	
Noël	19 décembre 2009 au 4 janvier 2010
Hiver	13 février 2010 au 1er mars 2010
Printemps	10 avril 2010 au 26 avril 2010

Nouveaux commerçants

BEAUTY STYLE

Chantal TOURE

Styliste et prothésiste ongulaire diplômée à domicile ou institut
96, route du Verger (Brégnay) - 74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Tél. 06 43 00 57 29 - Courriel : chantoure@free.fr

GRAINES DE FLEURS

Fleuriste designer

748, avenue de Savoie - 74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Tél. 04 50 95 72 79

LES VINS DE MICHEL

Michel MISON

68 Clos de Vouan - Route de la Vuerche - 74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Tél. 06 70 26 42 32 - Courriel : Lesvinsdemichel@orange.fr



BONNE ANNEE 2010
A
VIUZ-EN-SALLAZ

